



## Conseil économique et social

Distr. générale  
22 mars 2021

Français  
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Comité d'experts de la Conférence des ministres africains**  
**des finances, de la planification et du développement économique**  
Cinquante-troisième session

Addis-Abeba (hybride), 22 et 23 mars 2021

Points 5 et 6 de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen des recommandations et adoption des résolutions et**  
**examen et adoption de la Déclaration ministérielle**

### Rapport de la réunion du Comité d'experts

#### Introduction

1. La trente-neuvième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique s'est tenue du 17 au 19 mars 2021, à Addis-Abeba, dans un format hybride permettant une participation en personne et en ligne.

#### Première partie

##### I. Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]

##### A. Participation

2. Ont participé à la réunion les représentants des États suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mozambique, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Les organes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentés : Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies, Bureau des commissions régionales des Nations Unies à New York, Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies, Centre du commerce international, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

\* E/ECA/CM/53/1.

(FAO), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation internationale du Travail (OIT), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Fonds international de développement agricole (FIDA), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Université des Nations Unies (UNU).

4. Des observateurs des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ci-après étaient présents : Australie, Canada, Chine, Fédération de Russie, France, Italie, Luxembourg, Qatar et République de Corée.

5. Des représentants des organisations intergouvernementales et régionales suivantes étaient également présents : Banque africaine de développement (BAD), Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Fédération des chambres de commerce et d'industrie de l'Afrique de l'Ouest, Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale et Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

6. Des observateurs des organisations suivantes étaient présents, notamment : ActionAid International, Africa Finance Corporation, Africa Fintech Network, African Digital Education Trust, Ajemalebu Self Help, Arab Agricultural Production Co. Ltd., Alliance « Better Than Cash », Fondation Bill et Melinda Gates, BJM Management Consultancy Co. Ltd., Black Camel Energy Ltd., Brooklyn College (États-Unis), Centre for Health Sciences Training, Research and Development, Consultants du Groupe consultatif d'experts, Chatham House, Coalition des acteurs non étatiques du Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique, COODSynergyn Oil West-Africa Ltd., Conseil d'entreprises pour l'Afrique, Crown Agents Ltd., Datem Ltd., East African Bottling Share Company, Eastern Africa Farmers Federation, Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, ELIF Business Solutions Ltd., Environnement et Développement du Tiers Monde, LEAD Afrique francophone, Findlay House Global, Fintech Association of Nigeria, Friedrich-Ebert-Stiftung (Éthiopie), Organisation Gatef, Gender Youth for Change and Peace Building, Géomatique Topographie Ingénierie Conseils (GTOPIC), Autorité de levés géologiques du Ghana, Global Youth Connect for Sustainable Agriculture, Fondation Goblis, Groupe Conseils Mireille Mouéllé, Groupe Loukil, IHS Markit Ltd., Initiative Africa, Forum international des fonds souverains, Institut africain des sciences mathématiques, Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT), International Movement for Advancement of Education Culture, Social and Economic Development; Fondation Kuvuna, Life and Hope Uganda, Lusa News Agency, Majengo Estates Developers Ltd., Mazars, Meinhardt (Singapour), Muchinga General Enterprises Ltd., National Association of Nigerian Traders, NFC Bank, PanAfrican Capital Holdings Ltd., PanaPress, Premium Hortus, PUTTRU Technologies Ltd., Groupe de travail sur les chemins de fer, Fondation Rockefeller, Rotary International, Université de Samara (Éthiopie), Sargasso Worldwide Ghana Ltd., Skynotch Energy Africa Ltd., Institut d'études sociales et médiatiques (Maroc), SOS Villages d'Enfants International, Conseil de la jeunesse sud-africaine, SUNami Solar Ltd., Trippinz Care Inc., Université de technologie de Tshwane (Afrique du Sud), Union pour la promotion, la défense des droits humains et de l'environnement dans la région des Grands Lacs (UPDDHE), Université d'Addis-Abeba (Éthiopie), Université d'État du Delaware (États-Unis), Université de Cape Coast (Ghana), Université d'Hanyang (République de Corée), Université d'Ibadan (Nigéria), Université de Lagos (Nigéria), Pôle universitaire Euclide (République centrafricaine), Université de Lomé (Togo), Université de Nairobi (Kenya), Université de Tunis El Manar (Tunisie), Université de Venda (Afrique du Sud), Initiative d'Urukundo, Vida Pharmaceuticals (Pty.) Ltd., et Fondation Femmes pour l'Afrique.

## B. Déclarations liminaires

7. La séance d'ouverture a été présidée par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique et Président du Bureau sortant du Comité d'experts, Mohammed Arrouchi.

8. Des déclarations liminaires ont été faites par le Président du Bureau sortant, la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), Vera Songwe, et le Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Union africaine et de la CEA, Tesfaye Yilma.

9. Dans son allocution d'ouverture, M. Arrouchi a exprimé sa gratitude à la Secrétaire exécutive et à son équipe pour avoir organisé la cinquante-troisième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et la présente réunion du Comité d'experts, dans les circonstances très difficiles de la pandémie de coronavirus (COVID-19). Il a souligné les diverses réalisations de la CEA dans les domaines des données et des statistiques et indiqué que la Commission encourageait les investissements du secteur privé dans l'énergie, soutenait les États membres enclavés dans leurs efforts pour accéder à la mer, prêtait un appui en matière de politique budgétaire pour l'identification et la prévention des fuites de recettes et s'attaquait aux problèmes posés par les changements climatiques. En conclusion, il a encouragé les participants à utiliser l'expertise de la CEA et sa plate-forme pour faire campagne en faveur de l'accès de tous les pays africains au vaccin contre le COVID-19.

10. Dans son allocution de bienvenue, M<sup>me</sup> Songwe a donné un aperçu de la situation épidémiologique du COVID-19 en Afrique, caractérisée par un taux de mortalité de 2,7 %, soit un chiffre supérieur à la moyenne mondiale. La CEA avait prévu que la croissance économique de l'Afrique diminuerait de 5,4 % en 2021 et que, si la tendance se maintenait, le continent connaîtrait sa première récession en près de deux décennies. La Secrétaire exécutive a donc indiqué qu'il était impératif de mieux progresser en tirant pleinement parti de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, dans le cadre duquel les échanges commerciaux avaient commencé en janvier 2021. Elle a souligné l'importance d'un accès équitable pour tous aux vaccins contre le COVID-19 et les initiatives prises par la CEA pour soutenir les États membres dans leurs efforts de lutte contre la pandémie. En outre, elle a noté qu'à ce jour, 25 pays africains avaient signé l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt et en bénéficiaient, réalisant des économies de 5,9 milliards de dollars qui leur ont permis de mieux faire face à la crise. L'attribution de droits de tirage spéciaux aux pays africains augmenterait leurs liquidités, leur donnerait ainsi les moyens de mettre en œuvre des réformes cruciales et de vacciner une grande partie de leur population et les propulserait vers la réalisation des objectifs de développement durable.

11. Dans sa déclaration, M. Yilma a souligné les progrès réalisés par les dirigeants de l'Union africaine s'agissant de mobiliser la population africaine pour faire face aux répercussions socioéconomiques de la pandémie de COVID-19. Bien que l'accès au vaccin ait été un bon début pour le continent, d'autres mesures à cet égard étaient nécessaires et l'Afrique devrait travailler en solidarité avec ses partenaires pour riposter à la pandémie. M. Yilma a réaffirmé l'engagement de son gouvernement en faveur du multilatéralisme, illustré par le fait que son pays accueillait le siège de la CEA, qu'il était fier d'abriter depuis plus de 60 ans.

12. À la suite de ces déclarations, et sur proposition de la Secrétaire exécutive, les participants ont observé une minute de silence en hommage à toutes les victimes et à tous les blessés des récentes explosions en Guinée équatoriale.

## II. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 2 de l'ordre du jour]

13. Les pays suivants ont été élus par acclamation par le Comité pour former le nouveau Bureau :

Président :	Guinée équatoriale
Premier Vice-Président :	Madagascar
Deuxième Vice-Président :	Zambie
Troisième Vice-Président :	Sierra Leone
Rapporteur :	Maroc

14. Après une déclaration d'acceptation du Président nouvellement élu, l'Ambassadeur de la Guinée équatoriale auprès de l'Union africaine et de la CEA, Crisantos Obama Ondo, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après sur la base de l'ordre du jour provisoire qui avait été distribué :

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
4. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
5. Présentation sur le thème de la cinquante-troisième session de la Commission.
6. Questions statutaires.
7. Date, lieu et thème de la cinquante-quatrième session de la Commission.
8. Questions diverses.
9. Examen et adoption du rapport du Comité d'experts, et examen des recommandations et des projets de résolution.
10. Clôture de la réunion.

## Deuxième partie

### Compte rendu des travaux

#### III. Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique dans le contexte de la pandémie de COVID-19 [point 3 de l'ordre du jour]

##### A. Présentation

15. Au titre de ce point, le secrétariat a présenté un aperçu de l'évolution de la situation économique et sociale en Afrique en 2019 et 2020<sup>1</sup>, et a abordé l'impact de la pandémie de COVID-19, en soulignant les tendances récentes de l'économie mondiale et leurs implications pour la région Afrique, dont une forte contraction du produit intérieur brut du continent pour 2020, un creusement des déficits budgétaires, une augmentation de la dette et une diminution des échanges intra-africains. Les perspectives économiques pour 2021 étaient toutefois positives, en raison de la disponibilité des vaccins contre le COVID-19 et de l'amélioration de l'activité économique au quatrième trimestre 2020.

##### B. Débats

16. Au cours des débats qui ont suivi, les experts ont marqué leur préoccupation sur les incertitudes qui pesaient sur les projections de croissance économique de l'Afrique dans le contexte du COVID-19. Il s'agissait notamment de l'apparition d'une deuxième vague d'infections, des inégalités et de la lenteur d'accès aux vaccins, ainsi que de la diversité des variants du virus, qui avaient affecté la capacité et la qualité des réponses formulées par les États pour combattre l'épidémie. Les experts ont souligné la nécessité de distribuer les vaccins et d'y accéder de manière inclusive et rentable aux niveaux mondial, régional et national, dans le cadre d'une réponse et d'un processus de redressement durables.

17. Lors de l'examen des mesures spécifiques de redressement post-COVID-19, les experts ont souligné la nécessité de promouvoir un redressement vert et de relever les défis liés aux secteurs informel et rural prédominants et aux petites et moyennes entreprises connexes. Ils ont estimé qu'un modèle d'exportation de combustibles fossiles n'était pas viable à long terme, car les pays qui dépendent de ces ressources naturelles sont vulnérables aux chocs extérieurs et exposés à une croissance économique volatile. Ils ont également recommandé des interventions macroéconomiques compatibles avec les besoins financiers actuels des économies africaines.

18. Les experts ont encouragé les pays à préserver la viabilité de la dette publique, en particulier les pays à faible revenu, tout en définissant et en mettant en œuvre des mesures de réponse au COVID-19 et de redressement. À ce titre, ils se sont référés aux mesures prises par les États membres en matière d'ajustements de la politique fiscale et monétaire, de modification des taux de change ciblant le secteur des exportations, et de réduction des coûts de transaction pour renforcer le commerce.

---

<sup>1</sup> E/ECA/COE/39/11.

## C. Recommandations

19. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les États membres devraient :
  - i) Dans le cadre des mesures de relance post-COVID-19, se concentrer sur les investissements clefs, notamment les technologies vertes, ainsi que sur les investissements ciblant les employés et les entreprises du secteur rural, dans le but d'intégrer dans l'économie formelle les personnes travaillant dans le secteur informel ;
  - ii) Prendre des mesures pour améliorer la viabilité de la dette publique, tout en s'attaquant aux effets socioéconomiques de la pandémie ;
- b) La CEA devrait :
  - i) Actualiser en permanence ses prévisions de croissance économique pour l'Afrique, en tenant compte des incertitudes liées à la pandémie de COVID-19, notamment la deuxième vague d'infections, le rythme des vaccinations, ainsi que le nombre de variants du virus et l'efficacité des vaccins sur ces derniers ;
  - ii) En collaboration avec la communauté internationale, aider les États membres à faire en sorte que leur dette publique soit viable et qu'il y ait suffisamment de ressources pour financer les investissements dans les secteurs sociaux, notamment par des initiatives d'allègement de la dette, la réaffectation des droits de tirage spéciaux et un meilleur accès au crédit ;
  - iii) Aider les pays à évaluer l'efficacité des mesures prises pour répondre à la pandémie de COVID-19 et s'en remettre ;
  - iv) Promouvoir la diversification économique et les investissements verts qui peuvent bénéficier aux micro, petites et moyennes entreprises et promouvoir leur développement – en particulier dans les économies dépendantes des combustibles fossiles – pour le processus de reconstruction durable du continent, y compris l'industrialisation.

## IV. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique dans le contexte de la pandémie de COVID-19 [point 4 de l'ordre du jour]

### A. Présentation

20. Au titre de ce point, le secrétariat a présenté un rapport sur les progrès réalisés en matière d'intégration régionale en Afrique<sup>2</sup>, en mettant en évidence les principaux défis et contraintes, tels qu'ils figurent dans le document.

### B. Débats

21. Le débat qui a suivi a porté sur les questions suivantes : capacité des États membres à appliquer l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ; développement des infrastructures

---

<sup>2</sup> E/ECA/COE/39/7.

afin d'exploiter pleinement les avantages de la ZLECAf ; dimensions macroéconomiques de l'intégration régionale, l'accent étant mis sur la disponibilité et l'harmonisation des données ; lien entre la paix et la sécurité et l'intégration régionale ; et travail effectué par les communautés économiques régionales en matière d'intégration.

22. Les experts ont souligné que le commerce dans le cadre de l'Accord portant création de la ZLECAf avait officiellement commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2021, mais que le succès du processus dépendrait grandement de la capacité des États parties à relever les défis liés à la transformation économique à laquelle la ZLECAf devrait contribuer. Les communautés économiques régionales, en tant qu'épine dorsale de l'intégration régionale en Afrique, devaient avoir un rôle clair dans le soutien à la mise en œuvre de la ZLECAf. Le secrétariat de la ZLECAf avait commencé à fournir un appui dans ces domaines. En outre, la CEA avait aidé plus de 40 États membres et plusieurs communautés économiques régionales à élaborer des stratégies nationales et régionales de mise en œuvre de la ZLECAf. La validation de ces stratégies par les États membres ouvrirait la voie à la mise en place de mécanismes de mise en œuvre de la ZLECAf.

23. Les experts ont souligné l'importance du développement des infrastructures pour le commerce intra-africain et ont insisté sur le fait que des infrastructures inadéquates contribuaient à des coûts commerciaux élevés et réduisaient la compétitivité des produits africains. La croissance du commerce intra-africain résultant de la ZLECAf devait être accompagnée d'investissements dans les infrastructures, en particulier, l'énergie, les chemins de fer, les routes et les technologies de l'information et des communications. Il était donc essentiel que l'Afrique mette pleinement en œuvre ses initiatives régionales et continentales en matière d'infrastructures pour soutenir la ZLECAf.

24. Les experts ont pris note de l'appel lancé par la CEA pour que les ressources des programmes de relance liées à la pandémie de COVID-19 soient consacrées au développement des infrastructures, que l'on réponde aux besoins particuliers des pays sans littoral en matière d'infrastructures par le biais du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, et que les pays africains ratifient le Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole ferroviaire de Luxembourg), en vue de favoriser les investissements du secteur privé dans le secteur du transport ferroviaire.

### C. Recommandations

25. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

La CEA devrait :

- a) Incorporer des recommandations plus concises dans la prochaine édition de la publication « *État de l'intégration régionale en Afrique* » ;
- b) Aider les États membres à renforcer leurs capacités dans le domaine de l'intégration régionale et du commerce, notamment par la création de comités nationaux de mise en œuvre de la ZLECAf ;
- c) Travailler en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine pour stimuler le développement des infrastructures sur le continent, notamment par la mobilisation des ressources ;
- d) Soutenir les États membres dans le développement des chaînes de valeur agricoles, régionales et continentales ;

e) Aider les États membres à exploiter les innovations dans le domaine des technologies numériques pour renforcer l'intégration régionale, en particulier le commerce intra-africain ;

f) Renforcer la capacité des États membres à appliquer des modèles macroéconomiques à des fins de planification et de mise en œuvre ;

g) Renforcer la capacité des États membres à produire des données cohérentes et à harmoniser les politiques, les mesures et les normes entre les pays, afin de permettre les comparaisons entre pays.

## **V. Présentation sur le thème de la cinquante-troisième session de la Commission [point 5 de l'ordre du jour]**

### **A. Présentation**

26. Le secrétariat a fait un bref exposé pour présenter le thème de la cinquante-troisième session, « L'industrialisation et la diversification durables de l'Afrique à l'ère du numérique dans le contexte du COVID-19<sup>3</sup> », en mettant l'accent sur la nécessité de poursuivre l'industrialisation en tant que moteur de croissance et en tirant parti de la numérisation en plein essor des opérations et des services.

### **B. Débats**

27. Au cours des débats qui ont suivi, les experts ont noté les impacts de la pandémie de COVID-19 sur les économies africaines et appelé les pays africains à transformer les défis posés par la pandémie en opportunités pour aller encore de l'avant, notamment à travers l'économie numérique et l'industrialisation. Ils ont insisté sur la nécessité de comprendre les facteurs à l'origine de la réorientation de l'industrie manufacturière vers le secteur des services en Afrique, entre autres, le coût élevé et le manque de fiabilité de l'approvisionnement énergétique et la faiblesse des infrastructures.

28. Les experts ont souligné l'importance des politiques publiques dans le développement des marchés et la promotion de l'innovation par le secteur privé. Ils ont noté le besoin urgent d'investissements dans la recherche-développement, la science, la technologie et l'innovation, ainsi que dans le capital humain, qui devraient permettre aux pays africains d'entrer dans la quatrième révolution industrielle.

### **C. Recommandations**

29. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les États membres devraient :
  - i) Promouvoir des politiques et des réglementations visant à encourager l'innovation et à stimuler la recherche-développement ;
  - ii) Adopter la numérisation pour leur programme d'industrialisation, en portant l'essentiel de leur action sur les chaînes agricoles à forte valeur ajoutée et la transformation des ressources naturelles de l'Afrique ;

---

<sup>3</sup>E/ECA/COE/39/4.

- iii) Exploiter le potentiel que présente la ZLECAf pour stimuler les investissements intra-africains nécessaires à l'industrialisation de l'Afrique ;
  - iv) Aligner leurs politiques industrielles sur celles de l'agriculture et des ressources naturelles, en suscitant un sentiment de fierté à l'égard des produits fabriqués en Afrique, en promouvant les facteurs de production et les chaînes de valeur régionales et en tirant parti des avantages qu'offre la ZLECAf, pour renforcer l'industrialisation du continent ;
  - v) Envisager la création d'un fonds pour soutenir la numérisation, mettre en place un environnement favorable à l'innovation et à l'entrepreneuriat des jeunes et promouvoir les investissements dans les universités ;
  - vi) Ratifier le Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole ferroviaire de Luxembourg), pour faciliter l'opérationnalisation de la ZLECAf ;
  - vii) Établir des règles et réglementations appropriées pour la mise en œuvre de la numérisation, notamment sur les questions de cybersécurité et autres infractions numériques ;
- b) La CEA devrait :
- i) Faire avancer le programme d'industrialisation en Afrique, notamment la mise en œuvre de la Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique, en partenariat avec d'autres entités des Nations Unies ;
  - ii) Continuer à collaborer avec la Commission de l'Union africaine pour aider les pays africains à gérer les problèmes de liquidité et d'endettement causés par la pandémie de COVID-19 et pour soutenir la mise en œuvre de plans socioéconomiques de relance après la pandémie, y compris la mobilisation de ressources par la prolongation de l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt et une nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux, créant ainsi des ressources qui aideront les pays africains à combler les lacunes en matière d'infrastructures nécessaires pour engager la numérisation de divers secteurs de leurs économies et leur permettre de s'adapter à l'ère numérique au niveau mondial ;
  - iii) Continuer de renforcer les capacités par le développement des compétences, en vue de stimuler l'industrialisation.

## **VI. Questions statutaires [point 6 de l'ordre du jour]**

- A. Rapport de la Secrétaire exécutive sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique (pour la période allant d'avril 2020 à mars 2021)**
- B. Rapport sur la suite donnée aux résolutions issues de la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et aux résolutions issues de la réunion extraordinaire du Bureau de la Conférence tenue au niveau ministériel**

### **1. Présentation**

30. Avant de commencer l'examen de ce point, à l'invitation du Président, les participants ont observé une minute de silence en hommage à la mémoire de John Magufuli, Président de la République-Unie de Tanzanie, qui venait de décéder.

31. Au titre des points 6 a) et 6 b) de l'ordre du jour, les représentants du secrétariat ont présenté le Rapport de la Secrétaire exécutive sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique, pour la période allant d'avril 2020 à mars 2021<sup>4</sup> et le Rapport sur la suite donnée aux résolutions de la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et aux résolutions issues de la réunion extraordinaire du Bureau de la Conférence<sup>5</sup>.

### **2. Débats**

32. Au cours des débats qui ont suivi, les experts ont félicité le secrétariat pour le travail accompli, malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19. Ils ont relevé que la pandémie était préjudiciable aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et ont souligné que les mesures de confinement et les restrictions en matière de voyage avaient des effets négatifs sur le secteur informel, en particulier sur les commerçantes transfrontalières.

33. Les experts ont noté qu'en raison des défis liés à la pandémie de COVID-19, le cadre de programmation à moyen terme nécessitait de nouvelles consultations avec les différentes parties prenantes; ils n'ont pas émis d'objection concernant le nouveau calendrier proposé pour sa mise en œuvre, à savoir de 2022 à 2025. Toutefois, ils ont demandé d'y inclure des mesures de performance quantifiables et limitées dans le temps pour faciliter le suivi des progrès. Les experts ont fait remarquer que le Centre d'excellence de la CEA pour l'identité, le commerce et l'économie numériques devait aider les États membres à se servir des technologies numériques pour lutter contre les flux financiers illicites, y compris la criminalité transnationale organisée, en plus des questions fiscales, dans le cadre des stratégies numériques nationales. Ils ont demandé à la CEA de plaider pour une plus grande flexibilité dans la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) afin de promouvoir un meilleur accès aux vaccins contre le COVID-19.

---

<sup>4</sup> E/ECA/COE/39/18.

<sup>5</sup> E/ECA/COE/39/6.

### 3. Recommandations

34. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

La CEA devrait :

- a) Aider les États membres à accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable, dont les progrès ont été compromis par la pandémie de COVID-19 ;
- b) En collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, aider les États membres à formuler et à mettre en œuvre des mesures visant à remédier aux effets néfastes de la pandémie de COVID-19 sur les commerces transfrontalières informelles et à aider à la formalisation de leurs activités ;
- c) Harmoniser son soutien aux États membres avec celui d'autres partenaires de développement pour en garantir l'efficacité et l'efficience, et éviter les doubles emplois, notamment par une utilisation plus efficace de la coalition basée sur les opportunités ou thématique et de la plateforme de coopération régionale ;
- d) Soutenir les travaux de la Commission de l'Union africaine et du Forum africain sur l'administration fiscale concernant l'imposition de l'économie numérique ;
- e) Continuer, par l'intermédiaire du Centre d'excellence pour l'identité, le commerce et l'économie numériques, d'aider les États membres à formuler et à mettre en œuvre des stratégies numériques nationales conformément à la Stratégie globale de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030) de l'Union africaine ;
- f) Renforcer ses travaux sur les flux financiers illicites afin d'aider les États membres à lutter contre la criminalité transnationale organisée, notamment par l'utilisation des technologies numériques ;
- g) Plaider pour une plus grande flexibilité dans la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC afin de promouvoir un meilleur accès aux vaccins contre le COVID-19.

### C. Rapport sur les changements organisationnels récents au sein du secrétariat de la CEA : Note de la Secrétaire exécutive

### D. Proposition de plan-programme de la Commission économique pour l'Afrique pour 2022

### E. Proposition de budget-programme de la Commission économique pour l'Afrique pour 2022

#### 1. Présentation

35. Au titre du point 6 c) de l'ordre du jour, les représentants du secrétariat ont présenté la Note de la Secrétaire exécutive résumant les récents changements organisationnels qui avaient été introduits à la CEA, sans incidence sur les coûts, pour accompagner la nouvelle orientation stratégique et les priorités du programme du secrétariat<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> E/ECA/COE/39/21.

36. Au titre des points 6 d) et 6 e) de l'ordre du jour, les représentants du secrétariat ont présenté, respectivement, le projet de plan-programme pour 2022<sup>7</sup> et le projet de budget-programme proposés pour les programmes de la CEA pour 2022<sup>8</sup>.

## 2. Débats

37. Au cours des débats qui ont suivi, les experts ont approuvé les changements organisationnels apportés pour rationaliser les prestations de services, continuer d'apporter un appui à la Commission de l'Union africaine, travailler en étroite collaboration avec l'Agence de développement de l'Union africaine, par le biais du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et avec d'autres organismes des Nations Unies, conformément au programme de réforme régionale des Nations Unies, et donner au secrétariat de la CEA les moyens d'aider les États membres à développer leurs capacités dans divers domaines du développement durable, notamment la numérisation, la lutte contre les changements climatiques et l'industrialisation verte. Ils ont également approuvé les orientations stratégiques proposées au titre du plan-programme pour 2022.

38. Les experts se sont félicités de la réduction du budget net de la CEA et ont souligné qu'il était impératif de mettre l'accent sur les gains d'efficacité, compte tenu des circonstances actuelles. Ils se sont cependant déclarés préoccupés par le rapport entre les ressources extrabudgétaires et le budget ordinaire, qui était relativement faible par rapport à ceux d'organisations comparables. En réponse à la question de savoir quels étaient les partenaires potentiels que la CEA envisageait d'approcher pour mobiliser des ressources, le secrétariat a cité plusieurs partenaires de développement, dont l'Agence française de développement, l'Agence allemande de coopération internationale, l'Union européenne, la Banque mondiale, la Fondation Mo Ibrahim et les gouvernements du Danemark, de la Suède et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

39. Les experts ont demandé à la CEA d'accroître son appui aux pays en matière de coopération technique, en particulier sous la forme de formations dans des domaines tels que la cybersécurité et le commerce électronique, compte tenu de la crise actuelle, et ont proposé à cette fin l'augmentation des crédits budgétaires affectés au renforcement des capacités.

40. En réponse à une préoccupation concernant les risques de chevauchement des activités de la CEA avec celles d'autres organismes des Nations Unies, le secrétariat a précisé que la CEA travaillait en collaboration avec les organismes partenaires dans de nombreux domaines, en vue, notamment, de compléter leurs activités opérationnelles par sa perspective analytique. Il a également confirmé que l'agriculture, dont l'importance a été soulignée par les experts, était inscrite dans le champ d'activité de plusieurs sous-programmes de la Commission.

## 3. Recommandations

41. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) La CEA devrait :
  - i) Accroître ses ressources extrabudgétaires et intensifier ses activités de sensibilisation et la mobilisation des ressources à cet égard ;

---

<sup>7</sup> E/ECA/COE/39/19.

<sup>8</sup> E/ECA/COE/39/20.

- ii) Dans le cadre de son plan-programme pour 2022, redoubler d'effort pour quantifier les produits escomptés et les indicateurs afin de mieux mesurer les progrès accomplis ;
  - iii) Envisager de fusionner les documents relatifs au plan-programme et au budget-programme, en rattachant les activités aux rubriques budgétaires ;
  - iv) Veiller à ce que ses activités restent axées sur son mandat ;
  - v) Travailler davantage en coordination avec la Commission de l'Union africaine sur son programme de travail ;
- b) La Conférence des ministres devrait adopter le plan-programme et le budget-programme de la Commission économique pour l'Afrique pour 2022.

**F. Rapport de la première réunion du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie**

**G. Rapport de la troisième réunion du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre**

**H. Rapports des cinquième et sixième sessions du Forum régional africain pour le développement durable**

**1. Présentation**

42. Au titre des points subsidiaires f), g) et h) du point 6 de l'ordre du jour, le secrétariat a présenté, respectivement, le rapport de la première réunion du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie<sup>9</sup>, le rapport de la troisième réunion du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre<sup>10</sup> et les rapports des cinquième et sixième sessions du Forum régional africain pour le développement durable<sup>11</sup>.

**2. Débats**

43. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont relevé plusieurs questions à prendre en considération, notamment la nécessité pour la CEA de renforcer les capacités des États membres dans les domaines de l'investissement, de la concurrence et de la propriété intellectuelle, qui revêtent une importance cruciale dans la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), ainsi que de la recherche d'investissements extérieurs par le biais de la ZLECAf et du renforcement du rôle du secteur privé dans la mise en œuvre de la Zone. Les experts ont souligné la nécessité d'une participation effective du secteur privé à l'exécution des projets d'infrastructure inscrits au Plan d'action prioritaire II du Programme de développement des infrastructures en Afrique. Le rôle spécifique du secteur privé dans la mise en relation des communautés économiques régionales par le biais du Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain et de la ZLECAf été jugé extrêmement important. Les experts ont souligné le lien entre l'autonomisation des femmes et la réduction de la pauvreté et des inégalités, ainsi que le rôle important du secteur privé dans la réduction de la pauvreté. Il fallait en outre exploiter le lien entre la croissance économique et la croissance démographique en tirant parti du dividende démographique et de son lien avec l'autonomisation

<sup>9</sup> E/ECA/COE/39/10.

<sup>10</sup> E/ECA/COE/39/16.

<sup>11</sup> E/ECA/COE/39/5 et E/ECA/COE/39/22.

des femmes. Les experts ont également souligné la nécessité de mettre en place des programmes d'autonomisation des femmes pour que celles-ci puissent participer à la ZLECAF et en bénéficier. Les experts ont appelé à un engagement effectif des acteurs non étatiques et de la société civile dans les programmes visant à mettre en œuvre la ZLECAF et à lutter contre la pandémie de COVID-19.

44. Les experts ont pris note du travail de la CEA sur le commerce transfrontalier dans le cadre de la ZLECAF et le rôle des femmes, l'amélioration de l'accès au financement numérique, l'exploitation du dividende démographique, l'intégration de la dimension de genre et la mobilisation des ressources par l'intermédiaire du Fonds de responsabilisation des femmes africaines.

45. Les experts ont rappelé que le Forum régional africain pour le développement durable, à sa septième session, s'était penché sur la nécessité d'aligner le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine, ainsi que sur les graves défis posés par les changements climatiques au développement de la région. Les experts ont souligné la nécessité de préserver le bassin du Congo et ses tourbières en tant que puits de carbone majeurs. Ils ont rappelé les mécanismes d'adaptation et l'institution du Fonds bleu, comme suggéré par le Chef de l'État congolais lors de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il a été noté que la création du Fonds bleu avait été approuvée dans la Déclaration de Brazzaville adoptée à l'issue de la septième session du Forum régional africain pour le développement durable.

### **3. Recommandations**

46. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

La CEA devrait :

- a) Soutenir les États membres dans la deuxième phase des activités et des négociations de la ZLECAF sur l'investissement, la concurrence et la propriété intellectuelle ;
- b) Réaliser une étude sur la manière dont la ZLECAF peut attirer les investissements étrangers ;
- c) Travailler avec les États membres et d'autres partenaires pour créer et rendre opérationnel le Fonds bleu pour le Bassin du Congo ;
- d) Formuler des recommandations concrètes sur le redressement dans l'après-COVID-19 par le biais d'une collaboration avec le secteur privé et la société civile, en coordination avec les États membres pertinents, l'accent étant mis sur les besoins des femmes et des jeunes.

- I. Rapports des réunions des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts**
- J. Rapport d'activité de l'Institut africain de développement économique et de planification**
- K. Rapport de la cinquième Conférence des ministres chargés de l'enregistrement des faits d'état civil et rapport sur la synthèse des travaux et des conclusions de la septième réunion de la Commission africaine de statistique**

**1. Présentation**

47. Au titre des points subsidiaires i), j) et k) du point 6 de l'ordre du jour, les représentants du secrétariat ont présenté les rapports des réunions des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts<sup>12</sup>, le Rapport d'activité de l'Institut africain de développement économique et de planification<sup>13</sup>, le Rapport de la cinquième Conférence des ministres chargés de l'enregistrement des faits d'état civil<sup>14</sup> et la Synthèse des travaux et des conclusions de la septième réunion de la Commission africaine de statistique<sup>15</sup>.

**2. Débats**

48. Au cours des débats qui ont suivi, les experts ont souligné la nécessité de développer une immunité collective à travers une campagne énergique en faveur d'un accès équitable aux vaccins COVID-19. Pour ce qui est de la numérisation, les experts ont souligné qu'il est urgent d'améliorer les infrastructures pour un accès qualitatif et quantitatif à la technologie numérique comme moteur de croissance durable et outil de lutte contre les changements climatiques. Ils ont également mis en évidence la nécessité pour le continent de renforcer sa capacité à anticiper les chocs futurs susceptibles de provoquer des perturbations sociales et économiques systémiques, à l'instar de l'impact de la pandémie de COVID-19.

49. Ils ont en outre insisté sur la nécessité d'un soutien continu et accru à l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), notamment par des contributions annuelles et le paiement des arriérés qui lui permettront de continuer à dispenser en temps utile des cours sur divers thèmes. Ils sont par ailleurs revenus sur le rôle important que joue la CEA par l'appui qu'elle apporte aux États membres pour renforcer les capacités statistiques de leurs organismes nationaux de statistique, les dotant ainsi d'outils leur permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063 et d'en rendre compte. Ils ont souligné qu'une collaboration permanente entre la CEA et l'Union africaine et son Observatoire du commerce africain s'imposait pour améliorer la capacité à produire des statistiques fiables et de qualité qui seront essentielles pour rendre la ZLECA opérationnelle et relever efficacement les défis que posent les changements climatiques et les chocs tels que ceux infligés par la pandémie de COVID-19.

**3. Recommandations**

50. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :
- a) Les États membres devraient :

<sup>12</sup> ECA/SRO-NA/ICSOE/35/6, ECA/SA/ICSOE/XXVI/2020/8, ECA/CA/ICSOE/36, ECA/WA/ICE/23/01 et ECA/EA/ICSOE/24.

<sup>13</sup> E/ECA/COE/39/13.

<sup>14</sup> CRMC/2019/30.

<sup>15</sup> E/ECA/STATCOM/7/13/Add.1.

- i) Continuer de plaider en faveur d'un accès équitable et rapide aux vaccins COVID-19 et d'une collaboration plus étroite dans la production de vaccins ;
  - ii) Soutenir et investir dans l'acquisition de la technologie numérique pour une croissance durable, pour atténuer l'impact du COVID-19 et pour faciliter l'opérationnalisation de la ZLECAf ;
  - iii) Soutenir l'IDEP avec des ressources adéquates qui lui permettront de s'acquitter efficacement de ses fonctions de renforcement des capacités à l'appui du développement de l'Afrique ;
  - iv) Investir davantage dans le renforcement de leurs capacités de produire des statistiques actualisées et de bonne qualité ;
- b) La CEA devrait :
- i) Continuer de soutenir les États membres, et en particulier leurs organismes nationaux de statistique, dans le renforcement de leurs capacités statistiques nécessaires au développement durable ;
  - ii) Renforcer sa collaboration avec la Commission de l'Union africaine pour développer les capacités statistiques des communautés économiques régionales et des États membres, y compris pour les données géospatiales.

**L. Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

**M. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'Action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul)**

**N. Rapport sur le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024**

**1. Présentation**

51. Au titre des points subsidiaires l), m) et n) du point 6 de l'ordre du jour, le secrétariat a présenté, un rapport sur le soutien apporté par les organismes du système des Nations Unies à l'Union africaine et à son programme de Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) pour la période allant de février 2019 à février 2021 dans le cadre des neuf axes stratégiques<sup>16</sup>, un rapport sur une évaluation des progrès réalisés par les pays les moins avancés (PMA) dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), avec un accent particulier sur les défis que la pandémie de COVID-19 représente pour les perspectives de sortie de la catégorie des PMA<sup>17</sup> et un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et les défis qui y sont liés<sup>18</sup>.

<sup>16</sup> E/ECA/COE/39/12.

<sup>17</sup> E/ECA/COE/39/15.

<sup>18</sup> E/ECA/COE/39/9.

## 2. Débats

52. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont pris bonne note de la transition du Mécanisme de coordination régionale à la Plateforme de collaboration régionale et ont appelé à davantage d'harmonisation et de collaboration entre le système des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine.

53. Les experts ont souligné les principales lacunes dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et ont encouragé un soutien aux PMA pour les aider à relever leurs défis. Ils ont notamment plaidé en faveur de la viabilité de la dette et du renforcement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Ils ont salué le soutien de la CEA aux États membres, en particulier aux pays en développement sans littoral, dans la conception et la mise en œuvre de leurs stratégies nationales relatives à la ZLECAf en vue de tirer parti des possibilités offertes par un marché aussivaste.

54. Les experts ont exprimé leurs inquiétudes quant aux objectifs non atteints s'agissant de la sortie de la catégorie des PMA dans le cadre du Programme d'action d'Istanbul, ainsi qu'aux difficultés rencontrées par les pays en développement sans littoral dans le cadre du Programme d'action de Vienne, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et ils ont exhorté la CEA à aider à résoudre le problème posé par l'augmentation de la dette.

55. Les participants ont reconnu le soutien que la CEA a apporté aux États membres et aux communautés économiques régionales, par l'intermédiaire de l'ancien Mécanisme de coordination régionale, et ont souligné la nécessité de s'attaquer de toute urgence aux défis passés liés à l'ancienne version du Mécanisme afin de les empêcher d'avoir une incidence durable sur la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

56. Tout en rappelant les lacunes et les défis identifiés dans le cadre de l'examen à mi-parcours de 2016 du Programme d'action d'Istanbul, les experts ont noté les défis supplémentaires liés à la viabilité de la dette qu'a entraînés la pandémie de COVID-19 et ont encouragé la CEA et les différents pays à aider les PMA, en particulier ceux qui étaient proches d'être retirés de la liste, à résoudre ces problèmes.

## 3. Recommandations

57. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

a) Les États membres devraient promouvoir une gestion saine de la dette et soutenir la résolution relative à la feuille de route du Programme d'action de Vienne visant l'accélération de la mise en œuvre ;

b) La CEA devrait :

i) Fournir un appui au Plan d'action prioritaire II du Programme de développement des infrastructures en Afrique et à ses modalités de mise en œuvre tout en prenant en considération le transfert de technologie dans le domaine des infrastructures, et aider les États membres et les communautés économiques régionales à s'aligner sur les projets du Plan d'action prioritaire tout en encourageant des partenariats inclusifs pour leur mise en œuvre ;

ii) Fournir un appui aux pays les moins avancés et aux pays les moins avancés sans littoral en tenant compte des contraintes structurelles aggravées par les défis nouveaux et émergents, dont ceux que posent le COVID-19 et l'augmentation de la dette ;

iii) Veiller à ce que la nouvelle plateforme de collaboration régionale ne rencontre pas les mêmes problèmes que l'ancien mécanisme de coordination régionale, et envisager de rationaliser les groupes thématiques de la plateforme de collaboration régionale pour une meilleure cohérence et harmonisation des interventions des entités des Nations Unies dans la plateforme ;

iv) Faire en sorte que les changements et les réformes de l'appui du système des Nations Unies conduisent à une collaboration et à une coordination plus efficaces, et renforcer la plateforme, tout en faisant face aux défis mis en évidence ;

v) Resserrer sa collaboration avec l'Union africaine et l'Agence de développement de l'Union africaine pour soutenir de manière cohérente la mise en œuvre de l'Agenda 2063, du Programme 2030 et d'autres cadres, en s'appuyant sur les réformes et les restructurations pertinentes ;

vi) Continuer de soutenir les pays les moins avancés dans les efforts qu'ils font pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés, et encourager d'autres partenaires de développement à adhérer au concept de l'additionnalité des ressources pour soutenir tant l'admission au retrait de la liste des pays les moins avancés que l'atténuation de l'impact du COVID-19.

## **VII. Date, lieu et thème de la cinquante-quatrième session de la Commission** [point 7 de l'ordre du jour]

### **1. Présentation**

58. Le secrétariat a présenté une note sur la proposition de date, de lieu et de thème pour la cinquante-quatrième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique<sup>19</sup>. Il a été proposé que la cinquante-quatrième session se tienne en mars 2022 à Addis-Abeba sur le thème « Repenser le développement économique dans l'ère post-COVID-19 ».

### **2. Débats**

59. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont accepté la date et le lieu proposés pour la cinquante-quatrième session, mais ont exprimé des inquiétudes quant au thème envisagé, car il laissait entendre qu'une transition à une ère post-COVID-19 était certaine, malgré la possibilité que la pandémie reste une préoccupation persistante en 2022. En effet, une analyse économique axée sur l'atténuation des effets de la pandémie pourrait encore être pertinente à la cinquante-quatrième session. De plus, les experts ont également noté que le thème proposé était trop vaste. En outre, il sous-entendait que les stratégies de développement actuelles en Afrique étaient inadéquates et devaient donc être repensées. Il a donc été proposé que le thème devrait avoir une orientation plus positive et être davantage axé sur des thèmes clefs.

60. Les experts ont proposé que le secrétariat tienne compte des spécificités des pays africains, qui se trouvaient à des stades de développement différents et avaient été touchés différemment par les effets de la pandémie. Ils ont également suggéré qu'une approche multisectorielle soit appliquée à la reformulation du thème, afin de le lier au Programme 2030 et à l'Agenda 2063, et d'intégrer des sujets liés aux inégalités et à l'inclusion. Les experts ont indiqué que le thème devrait également refléter les possibilités et les défis qui étaient nés de la pandémie de COVID-19.

<sup>19</sup> E/ECA/COE/39/23.

61. Afin d'assurer la continuité avec le thème et les débats de la cinquante-troisième session, les experts ont recommandé que l'éventail des sujets proposés soit élargi pour inclure : un examen des progrès liés à la ZLECAf, l'allègement de la dette, la définition d'une position africaine commune en vue de la vingt-septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui devait se tenir en Afrique, et le Programme de développement des infrastructures en Afrique.

62. Le secrétariat a répondu aux préoccupations soulevées par les experts en proposant une série de domaines qui pourraient figurer dans le thème de 2022. Les incertitudes liées à la période de transition post-COVID-19 et la nécessité d'un axe positif ont été prises en compte par le secrétariat.

### 3. **Recommandations**

63. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) La CEA devrait :
  - i) Réévaluer l'orientation du thème proposé, afin de refléter le travail effectué en vue de saisir les occasions et de surmonter les défis du développement, y compris ceux posés par la pandémie de COVID-19, et de réaliser les objectifs de développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063 dans l'après-COVID-19 ;
  - ii) Veiller à ce que le thème reflète une approche multisectorielle du développement ;
  - iii) Travailler avec le Bureau afin d'affiner le thème, en tenant compte des propositions faites par le Comité.
- b) La Conférence des ministres devrait accepter les dates et le lieu proposés pour sa cinquante-quatrième session.

## **VIII. Questions diverses** [point 8 de l'ordre du jour]

64. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

## **IX. Examen et adoption du projet de rapport de la réunion du Comité d'experts, et examen des recommandations et des projets de résolution** [point 9 de l'ordre du jour]

65. Les experts ont examiné et adopté le rapport sur leurs travaux, sous réserve que le secrétariat serait chargé de sa finalisation. Les projets de résolution, tels qu'ils ont été examinés par le Comité, sont joints en annexe au présent rapport pour examen et, éventuellement, adoption par la Conférence des ministres.

## **X. Clôture de la réunion** [point 10 de l'ordre du jour]

66. Des déclarations finales ont été faites par M<sup>me</sup> Songwe et M. Ondo.

67. M<sup>me</sup> Songwe a remercié le Bureau et le Comité pour le bon déroulement de la réunion et la qualité des délibérations, et a affirmé l'engagement du secrétariat à continuer de soutenir les États membres dans leurs actions de riposte, de relance et de réinitialisation. Elle s'est également engagée à continuer de promouvoir la collaboration de la CEA avec le Groupe des Sept et

les institutions financières internationales au sujet du service de la dette et de l'émission de droits de tirage spéciaux afin de permettre aux pays à faible revenu un meilleur accès aux capitaux, d'alléger le fardeau de leur dette et de fournir les liquidités dont ils avaient tant besoin.

68. M. Ondo a félicité tous les experts pour leur engagement constructif au cours des trois jours de la réunion et a appelé les États membres à continuer à soutenir le travail du secrétariat et à œuvrer en étroite collaboration à la réalisation d'une relance accélérée et verte. Il a exprimé sa gratitude à la Secrétaire exécutive et à son équipe pour avoir organisé la réunion et en avoir assuré le service, dans les circonstances très difficiles de la pandémie de COVID-19.

69. Après l'échange des courtoisies d'usage, le Président a déclaré la réunion close le vendredi 19 mars 2021, à 21 h 50.

## Annexe

### Projets de résolution soumis à l'examen de la Conférence des ministres

Les projets de résolution, dont le texte a été approuvé par le Comité d'experts et qui figurent ci-après, sont soumis à la Conférence des ministres pour examen et, éventuellement, adoption.

#### A. Zone de libre-échange continentale africaine

*La Conférence des ministres,*

*Consciente* des possibilités de développement qu'offre la Zone de libre-échange continentale africaine en tant que moyen d'atteindre les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine,

*Prenant acte* de la déclaration Ext/Assembly/AU/Decl.1(XIII) du 5 décembre 2020 adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa treizième session extraordinaire, dans laquelle elle a approuvé la décision fixant au 31 décembre 2021 la date limite pour conclure les négociations relatives aux phases II et III de la Zone de libre-échange continentale africaine,

*Rappelant* la décision Assembly/AU/Dec.569(XXV) du 15 juin 2015 adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa vingt-cinquième session ordinaire, dans laquelle elle a demandé à la Commission économique pour l'Afrique de prêter son concours aux États membres, à la Commission de l'Union africaine et aux communautés économiques régionales pour faire en sorte que les négociations soient menées à bien dans les délais impartis,

*Consciente* du rôle que le commerce joue dans le partage équitable des biens et services de santé publique, tels que les équipements de protection individuelle, les respirateurs et les vaccins, face à la crise de la maladie à coronavirus (COVID-19),

*Sachant* qu'il importe de repenser le commerce pour tenir dûment compte des changements climatiques, notamment en créant des chaînes de valeur vertes, et de tirer parti de l'émergence de l'économie numérique, en particulier par la mise en œuvre d'un protocole additionnel à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine relatif au commerce électronique,

*Sachant également* que la Zone de libre-échange continentale africaine peut contribuer à accélérer le processus de reprise économique et à mieux construire l'avenir en permettant de résoudre les problèmes nés du COVID-19 et de mieux faire face à l'après-COVID-19,

1. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de continuer à soutenir la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, notamment la ratification de l'Accord par les États membres qui ne l'ont pas encore fait, en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

2. *Demande instamment* à la Commission économique pour l'Afrique de fournir un appui technique à ses États membres, à la Commission de l'Union africaine, au secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine et aux communautés économiques régionales en ce qui concerne le

développement agricole, l'industrialisation, les projets d'infrastructure continentale hautement prioritaires, en particulier ceux énumérés dans le Plan d'action prioritaire II du Programme de développement des infrastructures en Afrique, la numérisation, la mise en œuvre de stratégies nationales pour la Zone de libre-échange continentale africaine et les négociations relatives aux phases II et III de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

3. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique d'établir une étude sur les moyens d'encourager les investissements sur le continent à la faveur de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui sera présentée aux États membres en 2022 à la cinquante-quatrième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ;

4. *Prie également* la Commission économique pour l'Afrique de continuer de fournir un appui technique au secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, notamment par le développement et le déploiement de systèmes de commerce et de documentation numériques.

## **B. Données et statistiques**

*La Conférence des ministres,*

*Reconnaissant* que dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) il est urgent de transformer les systèmes de production de statistiques des pays africains, afin qu'ils produisent les données nécessaires à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine,

*Prenant note* des efforts continus et des initiatives en cours pour suivre la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux national, sous-régional et continental en Afrique dans le contexte de l'épidémie de COVID-19,

*Consciente* des données d'expérience partagées sur les statistiques sanitaires par l'Organisation mondiale de la Santé et les États membres et de la conclusion selon laquelle le renforcement des capacités des pays en matière de statistiques sanitaires et de surveillance de la mortalité serait essentiel pour améliorer les services de santé, qui ont été fortement touchés par la pandémie de COVID-19,

*Prenant note* du rapport et des résolutions de la septième réunion de la Commission africaine de statistique, qui s'est tenue en ligne du 13 au 15 octobre 2020 sur le thème « Développer des solutions régionales pour renforcer la résilience des systèmes statistiques nationaux africains afin de satisfaire les besoins de données pendant la Décennie d'action dans le contexte de la pandémie de COVID-19 »,

*Se félicitant* de la création du Groupe africain sur la transformation et la modernisation des statistiques officielles, composé de dix directeurs généraux d'organismes nationaux de statistique, et encourageant ledit Groupe à proposer des orientations et des normes régionales à suivre pour moderniser et transformer les systèmes statistiques nationaux ;

1. *Invite instamment* les partenaires et les gouvernements à mettre en place des systèmes de suivi et d'information sanitaire solides aux niveaux national et local ;

2. *Prie* les organisations panafricaines et les partenaires de travailler en étroite collaboration et de favoriser la création de synergies pour aider les pays africains, en particulier ceux dont le niveau de développement statistique

est le plus faible, à atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 qui se poursuit ;

3. *Prie* les États membres de renouveler leur engagement en faveur de la réalisation de recensements de la population et de l'habitat dans le cadre de la série de recensements de 2020 et demande, en particulier, qu'une assistance technique et des services consultatifs soient fournis aux pays en conflit ou sortant d'un conflit, ainsi qu'à ceux qui ont été touchés par la pandémie de COVID-19 ;

4. *Demande instamment* que des mesures soient prises pour assurer l'intégration des principaux objectifs et indicateurs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 soient dans les plans de développement nationaux ;

5. *Demande également instamment* que des mesures soient prises pour assurer l'intégration du Cadre intégré de l'information géospatiale dans les plans de développement nationaux et sa pleine adaptation au contexte régional, en vue d'étendre les systèmes de données nationaux actuels aux nouvelles frontières de données telles que l'observation de la terre et les mégadonnées géospatiales pour favoriser l'aménagement intégré du territoire et la croissance inclusive et durable ;

6. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec d'autres partenaires régionaux clés, comme la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, de continuer d'aider les États membres à renforcer les capacités de leurs systèmes statistiques et de données.

## C. Enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil

*La Conférence des ministres,*

*Notant* le rôle vital que jouent les données, les statistiques et l'enregistrement des faits d'état civil dans la planification nationale et la réalisation des objectifs fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine,

*Reconnaissant* l'importance cruciale de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil pleinement fonctionnels et universels et l'adoption en 2010 du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil par la première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, dont l'objectif principal a été de faire en sorte que chaque personne en Afrique soit comptée,

*Prenant acte* des résolutions et des réalisations de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, qui se tient tous les deux ans depuis 2010, dans le but de définir des orientations stratégiques pour la transformation et l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique,

*Notant* l'adoption en 2019 de la Déclaration de Lusaka par la cinquième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, dans laquelle les participants se sont réjouis des possibilités existantes de moderniser les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique grâce à des solutions technologiques qui facilitent la constitution de registres d'état civil numériques centralisés pour tous les événements vitaux et permettent ainsi un large accès, une couverture inclusive et la réduction des coûts au moyen de systèmes automatisés,

*Prenant note également* du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique, qui a été lancé comme initiative Unité d'action des Nations Unies, avec l'appui de la Vice-Secrétaire générale, pour aider les États membres à construire leurs

propres systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et de gestion de l'identité qui soient holistiques et durables,

*Ayant à l'esprit* les principes du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique, à savoir l'enregistrement intégral et universel de tous les faits d'état civil, la production de statistiques d'état civil régulières, complètes et précises et l'établissement et la tenue de registres de la population et de dispositifs de gestion de l'identité, de la naissance à la mort,

1. *Exhorte* les gouvernements africains à investir dans des systèmes d'identité juridique pleinement fonctionnels, reposant sur de solides systèmes d'enregistrement des faits d'état civil de la naissance à la mort, et à doter les citoyens des instruments probants spéciaux qui leur permettent de prouver, avec une certitude incontestable, les faits relatifs à l'existence, à l'identité et à la situation personnelle et familiale des personnes ;

2. *Recommande* que les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil soient reconnus comme des services publics essentiels qui doivent être maintenus même dans les situations d'urgence, compte tenu de leur valeur intrinsèque pour la défense des droits de l'homme, de leur utilité administrative et de leur utilisation dans la production de statistiques de l'état civil ;

3. *Encourage* les États membres à numériser les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, de la notification à la certification, afin de les rendre plus dynamiques, interopérables, résilients, proactifs et agiles ;

4. *Exhorte* les États membres à mettre en place des systèmes d'enregistrement interopérables fondés sur une approche du cycle de vie qui prend en compte les personnes lorsqu'elles entrent dans le cycle à la naissance, passent par les différentes étapes de la vie et en sortent à la mort ;

5. *Invite* les États membres à établir des liens plus étroits entre les autorités chargées de l'enregistrement des faits d'état civil et le secteur de la santé afin que les faits d'état civil survenant dans les établissements de santé puissent être officiellement signalés aux autorités chargées de leur enregistrement ;

6. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à soutenir les États membres dans la promotion de l'enregistrement des faits d'état civil en Afrique.

#### **D. Industrialisation et diversification durables de l'Afrique à l'ère du numérique dans le contexte de la pandémie de coronavirus**

*La Conférence des ministres,*

*Rappelant* sa résolution 969 (LII) du 26 mars 2019 sur la numérisation et l'initiative pour l'économie numérique, dans laquelle elle a demandé à la Commission économique pour l'Afrique de poursuivre ses travaux de recherche sur les politiques, le dialogue régional et le renforcement des capacités en matière de numérisation et d'économie numérique dans les États membres,

*Prenant acte* de la décision EX.CL/Dec.2(XXXIV) du Conseil exécutif de l'Union africaine en date du 8 février 2019, dans laquelle le Conseil charge la Commission de l'Union africaine d'élaborer, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et les autres parties prenantes compétentes, une stratégie générale de développement du commerce et de l'économie numériques en Afrique,

*Ayant à l'esprit* la décision Assembly/AU/Dec.751(XXXIII), en date du 9 février 2020, dans laquelle la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a instauré la négociation, dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, d'un protocole sur le commerce électronique et a chargé la

Commission de l'Union africaine d'entreprendre les préparatifs et le renforcement des capacités en vue de cette négociation,

*Reconnaissant* les défis économiques considérables posés par la pandémie de coronavirus (COVID-19), l'effet de la pandémie sur les efforts visant à accélérer la numérisation et à raccourcir les chaînes d'approvisionnement en Afrique et, plus généralement, dans le monde, et l'impératif de tirer parti de la marge d'action élargie pour la politique industrielle dans le cadre des efforts visant à reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19, notamment dans les secteurs pharmaceutique, agricole et minier,

*Sachant* que la numérisation modifie fondamentalement la nature de l'industrialisation et les moyens d'y parvenir et, dans ce processus, les modes traditionnels de développement, de diversification économique et de création d'emplois,

*Reconnaissant* l'importance du gaz naturel en tant qu'intrant clé et combustible pour la transition de l'Afrique vers une énergie propre,

*Réaffirmant* les engagements pris par tous les signataires de l'Accord de Paris sur les changements climatiques de réduire les émissions à l'origine des changements climatiques et de passer à une économie à faible émission de carbone<sup>1</sup>,

*Prenant note* du document de synthèse de la Commission économique pour l'Afrique sur l'industrialisation et la diversification durables de l'Afrique à l'ère du numérique dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de la conclusion de ce document selon laquelle l'Afrique doit repenser son mode d'industrialisation pour une croissance soutenue et inclusive, la création d'emplois et la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique<sup>2</sup>,

1. *Encourage* les États membres à repenser l'industrialisation et la diversification, notamment en approfondissant leurs capacités de recherche-développement, en systématisant la science, la technologie et l'innovation et en formulant des stratégies intégrées de croissance verte et résiliente aux changements climatiques et de numérisation dans les cadres de développement nationaux ;

2. *Exhorte* les États membres à établir de meilleures bases pour l'économie numérique et la nouvelle économie du climat en investissant de manière appropriée dans le développement des compétences numériques, y compris l'informatique de base, la programmation et le codage, ainsi que les compétences non techniques et non liées à un emploi spécifique ;

3. *Exhorte également* les États membres à mettre à niveau les logiciels médiateurs en Afrique en adoptant des systèmes d'identité numérique et en soutenant les solutions de paiement numérique, et à investir dans le matériel informatique du continent en améliorant et en garantissant une couverture Internet et un accès à l'énergie abordables ;

4. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de fournir un appui technique aux États membres pour tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine en tant que cadre pour l'intégration verticale des industries et des chaînes d'approvisionnement et pour réaliser la numérisation de l'Afrique ;

5. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique de réaliser une étude pour examiner les perspectives et le bien-fondé de la création d'un groupe d'experts africains sur le gaz qui sera chargé de conseiller les États membres sur le rôle potentiel du gaz dans l'industrialisation et la transition vers une énergie propre.

<sup>1</sup> Voir FCCC/CP/2015/10/Add.1, décision 1/CP.21, annexe.

<sup>2</sup> E/ECA/COE/39/4.

## E. Vaccins contre la maladie à coronavirus

*La Conférence des ministres,*

*Reconnaissant* la grave menace que représente la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-2019) pour la santé, le développement social et économique des peuples et des pays du monde entier, et constatant que les progrès enregistrés en Afrique vers la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine ont été réduits à néant,

*Notant* les progrès accomplis dans la mise au point de vaccins permettant de contenir et d'enrayer la propagation de la maladie, et la nécessité d'un accès équitable à ces vaccins pour tous les pays et peuples du monde,

*Considérant* qu'en dépit de la déclaration faite en avril 2020 par les dirigeants mondiaux que tout vaccin contre le COVID-19 serait un bien public mondial, 9 personnes sur 10 dans les pays les plus pauvres pourraient être privées de vaccin en 2021,

*Considérant également* que l'offre de vaccins a été orientée de manière disproportionnée vers les pays occidentaux, qui ne représentent que 14 % de la population mondiale, poussant l'Organisation mondiale de la Santé à mettre en garde contre la pratique du « nationalisme vaccinal », qui pourrait priver les pays en développement d'un accès rapide et équitable aux vaccins,

*Reconnaissant* que les pays africains ont échappé au pire de la première vague de la pandémie en 2020 mais que la deuxième vague se propage rapidement sur le continent et que les systèmes de santé risquent de s'effondrer, et que plus on laisse le virus ravager les pays africains sans vaccination, plus l'humanité entière reste en danger, car personne n'est en sécurité tant que tout le monde ne l'est pas,

*Sachant* qu'avec les processus actuels d'approvisionnement, de production et de distribution des vaccins la probabilité de parvenir à une immunité collective mondiale est moindre, mais que les perspectives de mutations génétiques sont plus grandes, et que des contrôles aux frontières beaucoup plus stricts pourraient entraîner une stagnation économique plus longue, avec un coût estimatif mondial de 9 200 milliards de dollars des États-Unis lié aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement et aux chocs de la demande, les pays développés supportant la moitié de ces coûts,

*Considérant* que la pandémie de coronavirus 2019, d'une part, et le fait de tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine en tant que programme économique, complété par un processus intelligent d'industrialisation durable, d'autre part, offrent également des possibilités d'accélérer considérablement le redressement de l'Afrique grâce au déploiement de vaccins et à des mesures efficaces de lutte contre la transmission du virus, et que l'accès mondial équitable aux vaccins est estimé à plus de 460 milliards de dollars en avantages économiques pour les seules dix plus grandes économies,

*Réaffirmant* que le mécanisme d'accès mondial aux vaccins contre la maladie à coronavirus 2019, qui vise à assurer un accès équitable aux vaccins, est une heureuse initiative, mais qu'il ne résout pas le problème de l'insuffisance de la production et qu'il ne pourra, au mieux, satisfaire que 20 % de la population africaine,

*Rappelant* les leçons douloureuses des premières années de la lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine/sida, lorsque des millions de vies ont été inutilement perdues parce que les traitements permettant de sauver des vies sont restés hors de portée des pays africains, qui appellent l'attention

sur la nécessité urgente de mener rapidement des actions plus efficaces de réponse à la pandémie au COVID-2019,

*Notant* que les diverses initiatives régionales menées par la Commission de l'Union africaine, les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies, la Commission économique pour l'Afrique et toutes les autres parties prenantes, y compris le secteur privé, doivent mieux tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine dans le domaine de la santé en promouvant une fabrication localisée et des achats groupés de vaccins, et une meilleure gestion des chaînes d'approvisionnement continentale et nationale en vue d'un accès équitable, contribuant ainsi à une industrialisation durable,

1. *Salue* les diverses initiatives que la Commission économique pour l'Afrique a prises afin d'aider les États membres à tirer parti de l'adoption, en mars 2020, de la Stratégie continentale commune de la Commission de l'Union africaine et des Centres africains de contrôle et de prévention des maladies pour l'épidémie de COVID-2019, en tant que plan et schéma directeur pour la coordination des efforts régionaux visant à créer des effets de synergie et à réduire au minimum les doubles emplois, à sauver des vies et à soutenir le développement social et économique de l'Afrique ;

2. *Salue également* les diverses initiatives que la Commission économique pour l'Afrique a prises afin de soutenir les États membres africains dans le cadre de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce concernant les vaccins, de l'allègement de la dette et de l'émission de droits de tirage spéciaux ;

3. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de poursuivre ces efforts ;

4. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à plaider en faveur d'une distribution et d'un accès équitable des vaccins COVID-19 dans toutes les régions du monde, y compris en Afrique ;

5. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et toutes les parties prenantes compétentes, y compris le secteur privé, d'aider les États membres africains à mettre en place des stratégies et des politiques continentales visant à faciliter la production de vaccins sur le continent, à améliorer les achats groupés, en particulier grâce aux technologies numériques, comme l'illustre la Plateforme africaine d'approvisionnement médical, et à tirer parti de l'utilisation des outils numériques dans les chaînes d'approvisionnement nationales pour améliorer l'accessibilité pour tous, ce qui rendra les vaccins plus abordables et plus accessibles et contribuera à générer une croissance économique inclusive, à stimuler la création d'emplois et à éradiquer la pauvreté pour le développement socioéconomique et la croissance durable du continent ;

6. *Demande instamment* à la Commission de continuer à soutenir les États membres dans l'achat de vaccins, notamment par la mise à disposition de financements supplémentaires dans le cadre de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt, de celles des institutions de financement du développement et de l'émission de droits de tirage spéciaux.

**F. Appui de la Commission économique pour l'Afrique aux pays les moins avancés dans le cadre de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés**

*La Conférence des ministres,*

*Constatant* que les pays africains les moins avancés et Haïti offrent un potentiel humain et naturel immense qui pourrait être mis au service de la croissance économique, du bien-être, de la prospérité et de la sécurité alimentaire et énergétique au niveau mondial,

*Reconnaissant* les efforts considérables que les pays africains les moins avancés et Haïti ont déployés pour mettre en œuvre les engagements pris au titre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020,

*Préoccupés* par le fait que le COVID-19 a compromis davantage les modestes progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme d'action d'Istanbul, tels que décrits dans le rapport 2020 du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action<sup>1</sup> et le rapport de la Commission économique pour l'Afrique 2021 sur les progrès dans la mise en œuvre du Programme d'action par les pays africains les moins avancés<sup>2</sup>,

*Conscients* de la nécessité de réexaminer le système actuel de soutien aux pays les moins avancés dans la perspective de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra en janvier 2022, afin que les mesures de soutien international apportent les niveaux d'assistance requis permettant aux pays africains les moins avancés et à Haïti de s'attaquer aux obstacles structurels au développement auxquels ils font face et surmontent leurs vulnérabilités, comme convenu dans la déclaration politique de la Réunion régionale africaine d'examen du Programme d'action d'Istanbul, qui s'est tenue du 22 au 26 février 2021 en préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés,

*Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à soutenir les pays africains les moins avancés dans les efforts qu'ils déploient afin de s'affranchir de cette catégorie et de les aider à mettre en œuvre les programmes d'action émanant de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

**G. Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024**

*La Conférence des ministres,*

*Rappelant* la résolution 74/15 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 2019, intitulée « Déclaration politique sur l'examen à mi-parcours de haut niveau de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 », dans laquelle l'Assemblée demandait que des mesures soient prises pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne,

*Affirmant* sa résolution 963 (LII), en date du 26 mars 2019, sur l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, dans laquelle elle a demandé à la Commission économique pour l'Afrique, au Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les

---

<sup>1</sup> A/75/72-E/2020/14.

<sup>2</sup> Commission économique pour l'Afrique, « Progrès dans la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) : Examen régional africain du Programme d'action d'Istanbul », Addis-Abeba, 2021.

moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à l'Union africaine, à la Banque africaine de développement et aux autres organisations régionales compétentes de continuer à aider les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit africains à développer leurs infrastructures, à élaborer des projets susceptibles d'être financés, à renforcer leurs capacités de production, à faciliter les échanges et à opérer des transformations structurelles, notamment en renforçant les investissements et l'assistance technique, et de promouvoir une plus grande coopération entre les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit d'Afrique et une meilleure intégration régionale,

*Reconnaissant* que les pays en développement sans littoral sont fortement tributaires des pays de transit pour l'accès aux marchés internationaux et qu'ils sont particulièrement vulnérables aux restrictions transfrontalières dans le cadre de la lutte contre la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) et aux incidences sociales et économiques des mesures de confinement associées, aux effets de la pandémie sur la santé, aux chocs sur les prix des produits de base et à toute récession mondiale probable,

*Reconnaissant également* que la pandémie aura un impact sur les progrès des pays en développement sans littoral vers la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations énoncées dans le Programme d'action de Vienne,

*Consciente* que les échanges commerciaux prévus par l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui ont débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2021, marquent un tournant dans la poursuite de l'industrialisation du continent et que la mise en œuvre effective de cet Accord et du Programme d'action de Vienne fera progresser les pays africains vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine : l'Afrique que nous voulons,

*Soulignant* l'importance de la mise en œuvre intégrale du Programme d'action de Vienne pour un relèvement durable et inclusif après la pandémie de COVID-19 et la réduction de l'impact des chocs futurs,

*Prenant note* de la feuille de route pour la mise en œuvre accélérée du Programme d'action de Vienne pendant les cinq dernières années de la décennie, adoptée par le Groupe des pays en développement sans littoral le 23 septembre 2020,

1. *Invite* les pays en développement africains sans littoral et de transit, les organisations régionales et sous-régionales et les autres parties prenantes à mettre en œuvre les dispositions et les mesures énoncées dans la Déclaration politique sur l'examen à mi-parcours de haut niveau de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024<sup>1</sup>, notamment celles concernant la promotion de la connectivité régionale, la facilitation du commerce, le développement d'infrastructures de transport durables et intégrées au niveau régional, résilientes aux changements climatiques et aux catastrophes, la diversification de la structure des exportations, la valorisation des exportations et la mise en œuvre effective des accords d'intégration régionale ;

2. *Demande instamment* aux pays de transit de renforcer la collaboration transfrontalière avec les pays sans littoral, en prenant les mesures nécessaires pour réduire au minimum les perturbations du transport international et transfrontalier, éliminer les restrictions commerciales et faciliter la circulation, principalement des biens essentiels tels que les denrées alimentaires, les fournitures médicales et les équipements de protection individuelle,

3. *Demande* aux pays de transit de renforcer également la collaboration transfrontalière avec les pays sans littoral, en améliorant la transparence et la disponibilité des informations sur les procédures de transit et de frontière, en utilisant les technologies numériques, en vue d'aider les pays en développement sans littoral à

<sup>1</sup> Résolution 74/15 de l'Assemblée générale.

réagir efficacement à la pandémie de COVID-19 et à prévenir de futures perturbations de même nature ;

4. *Invite* les partenaires de développement et les organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes à renforcer le soutien aux pays en développement sans littoral et aux pays de transit dans la mise en œuvre des conventions internationales pertinentes sur la facilitation du commerce et des transports ;

5. *Souligne* qu'il importe de mobiliser les ressources nécessaires pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et apporter un soutien aux pays en développement sans littoral ;

6. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, les autres organisations compétentes du système des Nations Unies, les partenaires de développement régionaux et internationaux et d'autres organisations internationales, d'aider les pays en développement sans littoral et les pays de transit à tirer parti des possibilités offertes par les initiatives régionales et d'intégration, telles que la Zone de libre-échange continentale africaine ;

7. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Bureau de la Haute-Représentante, les autres organismes compétents des Nations Unies et les organisations internationales et régionales concernées, de continuer à fournir un appui technique aux pays en développement sans littoral d'Afrique dans les domaines prioritaires du Programme d'action de Vienne, notamment ceux qui figurent dans la feuille de route pour sa mise en œuvre accélérée.

## **H. Institut africain de développement économique et de planification**

*La Conférence des ministres,*

*Tenant compte* des défis à relever dans le cadre de la réalisation réussie du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la première décennie de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine, ainsi que de l'impératif de construire des économies plus fortes et plus résilientes dont les performances bénéficieront à tous, sans laisser personne de côté,

*Rappelant* le paragraphe 3 de l'article IV des statuts actualisés de l'Institut africain de développement économique et de planification, qui dispose que la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique nomme les dix membres du Conseil d'administration de l'Institut qui siégeront en qualité de représentants des gouvernements africains, pour un mandat de trois ans renouvelable qu'une seule fois pour un mandat additionnel,

*Notant* la nouvelle composition proposée du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification, à savoir, Guinée équatoriale et République centrafricaine pour l'Afrique centrale ; Éthiopie et Rwanda pour l'Afrique de l'Est ; Mauritanie et Soudan pour l'Afrique du Nord ; Botswana et Mozambique pour l'Afrique australe ; et Ghana et Guinée pour l'Afrique de l'Ouest, en plus des deux sièges permanents occupés par le Sénégal en tant que pays hôte et par la Commission de l'Union africaine,

*Reconnaissant* le rôle central de la planification du développement pour répondre aux priorités de développement de l'Afrique, notamment dans le contexte du COVID-19 et pour soutenir une reprise résiliente et une mise en œuvre efficace du Programme 2030 et de l'Agenda 2063,

*Prenant note* de la décision prise par le Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification à sa cinquante-sixième

réunion, tenue à Dakar en mars 2018, et réaffirmée lors de ses cinquante-septième et cinquante-huitième réunions, tenues respectivement en juin 2019 et décembre 2020, recommandant une augmentation de la subvention annuelle du budget ordinaire de l'ONU à l'Institut, de 1,3 million de dollars à 2,6 millions de dollars des États-Unis,

*Rappelant* la résolution 956(LI) de la cinquante et unième réunion de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, tenue à Addis-Abeba en mai 2018, demandant à l'Assemblée générale d'augmenter la subvention du budget ordinaire en appui au programme de l'Institut, et notant qu'il n'a pas encore été donné suite à la recommandation,

*Conscients* des défis financiers auxquels l'Organisation des Nations Unies est actuellement confrontée, mais sachant que le renforcement des capacités pour atteindre les objectifs du Programme 2030 et les aspirations de l'Agenda 2063 revêt une grande importance pour les pays africains, comme le montre l'augmentation rapide des demandes faites à l'Institut africain de développement économique et de planification par les États membres africains pour un appui au renforcement de leurs capacités,

*Saluant* les efforts fructueux déployés par l'Institut africain de développement économique et de planification pour recouvrer les arriérés de contributions des États membres,

*Constatant* avec satisfaction les efforts faits par plusieurs États membres africains pour verser la totalité ou une partie de leurs arriérés de contributions à l'Institut africain de développement économique et de planification,

1. *Entérine* la nouvelle composition du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification ;

2. *Réitère* son appel à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec l'Institut africain de développement économique et de planification, pour qu'elle prenne toute disposition voulue pour demander à l'Assemblée générale d'augmenter la subvention du budget ordinaire en appui au programme de l'Institut ;

3. *Réitère* son appel aux États membres pour un paiement plus régulier de leurs contributions annuelles et pour le règlement de leurs arriérés de contributions à l'Institut africain de développement économique et de planification.

## I. Droits de tirage spéciaux

*La Conférence des ministres,*

*Notant* avec une vive préoccupation les effets socioéconomiques et sanitaires négatifs de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur les pays africains, ainsi que l'insuffisance des outils budgétaires et monétaires dont ceux-ci disposent pour faire face à la crise, une situation qui risque fort de faire dérailler les efforts qu'ils déploient pour mieux avancer et atteindre les objectifs définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine,

*Se félicitant* des mesures de relance budgétaire que les pays africains ont mises en œuvre en réponse à la pandémie, en dépit de leur marge de manœuvre budgétaire limitée,

*Encouragée* par l'aide financière et le soutien apportés par la communauté internationale aux pays à faible revenu, notamment la suspension des paiements du service de la dette et la fourniture des liquidités nécessaires pour sauver des vies et reconstituer des moyens de subsistance,

*Préoccupée* par le fait qu'en dépit des mesures de soutien existantes, les réserves budgétaires des pays africains ont été épuisées par la baisse des

recettes et la hausse des dépenses dans le contexte de l'augmentation du nombre des cas de COVID-19, de la détérioration des balances commerciales, de l'accentuation des pressions inflationnistes et de la dépréciation des taux de change,

*Préoccupée également* par le fait qu'en l'absence d'un déploiement rapide de la vaccination, les nouvelles vagues de COVID-19 continueront de saper la situation budgétaire des pays africains, d'accroître leur vulnérabilité en matière d'endettement et de les rapprocher du surendettement,

*Consciente* que la part croissante de la dette privée à taux d'intérêt élevé dans l'encours de la dette des pays africains s'est traduite par une augmentation de leur fardeau du service de la dette, réduisant davantage leur marge de manœuvre budgétaire,

*Reconnaissant* que davantage de financements concessionnels sont nécessaires pour éviter que les réponses macroéconomiques à la pandémie n'aggravent davantage la vulnérabilité de l'Afrique sur le plan de la dette,

*Consciente* de l'importance qui s'attache aux droits de tirage spéciaux en tant que source de financement concessionnel et du rôle efficace qu'une nouvelle émission de droits de tirage spéciaux a joué dans la réponse mondiale à la crise financière de 2008,

*Convaincue* que l'impact de la pandémie de COVID-19 dépasse largement celui de la crise financière en termes d'incidences sans précédent sur la croissance du produit intérieur brut réel, la santé, le chômage et les inégalités tant au sein des pays qu'entre eux,

*Préoccupée* par le fait que l'actuel mécanisme d'allocation des droits de tirage spéciaux favorise les pays développés au détriment des pays à revenu faible ou intermédiaire qui ne disposent pas des outils fiscaux et monétaires propres à répondre efficacement à une pandémie de cette ampleur,

*Encouragée* par le soutien du Groupe des 20, consécutif à l'approbation du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, en faveur d'une nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux étayée par un mécanisme de réaffectation adéquat,

1. *Félicite* la Commission économique pour l'Afrique pour son plaidoyer et son soutien substantiel en faveur d'une nouvelle émission et d'une réallocation de droits de tirage spéciaux aux pays africains à revenu faible ou intermédiaire ;

2. *Reconnaît* le travail accompli par la Commission économique pour l'Afrique pour la conception d'un mécanisme de liquidité et de viabilité visant à réduire le coût du crédit privé pour les pays africains ;

3. *Demande* à la Commission de continuer de servir de cadre de rencontre pour les décideurs africains et les autres parties prenantes concernées et de plaider en faveur d'une nouvelle émission de 500 à 650 milliards de dollars des États-Unis en droits de tirage spéciaux, qui constituerait une étape essentielle pour la fourniture des liquidités et du financement des investissements dont les pays africains, et les pays à revenu faible ou intermédiaire en particulier, ont tant besoin ;

4. *Prie* la Commission de soutenir les efforts des États membres en faveur de la prolongation de l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt jusqu'à la fin de 2021 au moins, qui permettrait de dégager 8 milliards de dollars supplémentaires pour la reprise en 2021 et fournirait les liquidités nécessaires pour répondre à la crise ;

5. *Appelle* la Commission à mobiliser du soutien en faveur d'un mécanisme de réaffectation des droits de tirage spéciaux qui soit à la mesure des besoins de financement du développement des pays africains ;

6. *Encourage* les États membres à œuvrer collectivement pour avoir une voix et une position communes sur la question des droits de tirage spéciaux.

## **J. Plan-programme et budget-programme pour 2022**

*La Conférence des ministres,*

*Rappelant* la résolution 71/243 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2016 portant sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée a demandé aux commissions régionales des Nations Unies et au système des Nations Unies pour le développement d'appliquer la déclaration de collaboration entre le Groupe des Nations Unies pour le développement et les commissions régionales sur l'appui aux États Membres dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

*Rappelant également* la résolution 72/279 de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018 portant sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé la vocation et les fonctions assignées au système des Nations Unies pour le développement au niveau régional, y compris les commissions économiques régionales et les équipes régionales du système des Nations Unies pour le développement, et a souligné qu'il était nécessaire de continuer de les adapter à l'objectif de concourir à la réalisation du Programme 2030,

*Notant* que l'élaboration du cadre de programmation à moyen terme a été perturbée par la crise du COVID-19 et qu'elle nécessitera des consultations supplémentaires avec les groupes d'intérêt et parties prenantes,

*Reconnaissant* que le plan-programme et le budget-programme la Commission économique pour l'Afrique sont bien alignés et axés sur les priorités et les aspirations de développement de l'Afrique,

*Ayant examiné* le plan-programme et le budget-programme pour 2022,

1. Demande à la Commission économique pour l'Afrique d'inclure des mesures de résultats dans le cadre du programme quadriennal à moyen terme (2022-2025), afin de faciliter le suivi des progrès de sa mise en œuvre ;

2. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique d'envisager d'œuvrer à la consolidation des documents de ses plan-programme et budget-programme ;

3. *Prie également* la Commission économique pour l'Afrique de s'employer à renforcer ses efforts de mobilisation de ressources, afin d'établir un meilleur équilibre entre allocations du budget ordinaire et ressources extrabudgétaires ;

4. *Adopte* le plan-programme et le budget-programme pour 2022 de la Commission économique pour l'Afrique.